

M A I R I E
de
MONTMEYRAN

Drôme – 26120

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL 2022-2023
LORS DES MOUVEMENT DE GREVE DANS L'EDUCATION NATIONALE

La mairie de Montmeyran met en place, à compter de la rentrée de septembre 2022-2023, un service minimum d'accueil pour les élèves du groupe scolaire Roger Marty.

Ce service sera activé **en cas de mouvement de grève dans l'Éducation Nationale (et selon le taux de personnels enseignants grévistes par école)** afin de permettre l'accueil des enfants dont les parents ne disposent pas d'un mode de garde alternatif.

L'accueil proposé lors du service minimum d'accueil n'est pas un substitut au travail des enseignants, il s'agit d'une garderie, assurée par les agents de la commune, animateurs et/ou bénévoles.

Dès lors qu'un préavis de grève aura été déposé et que la mise en place d'un service minimum d'accueil s'impose, les familles concernées seront prévenues **par mail** de l'ouverture des inscriptions à effectuer sur **le portail famille** (au plus tard la veille avant 12h).

IMPORTANT : Vous ne pourrez pas inscrire votre enfant sur le portail famille si vous n'avez pas préalablement **créé un compte sur le portail famille** dès maintenant si ce n'est pas déjà le cas. Pour cela :

Connectez-vous sur <https://montmeyran.leportailfamille.fr>

- 1- Cliquez sur : 'créer un compte' et suivre les instructions
- 2- Envoyez un mail à laperi@montmeyran.fr précisant que vous souhaitez être inscrits sur la liste de diffusion relative aux actualités et à la mise en place du Service minimum d'accueil pour l'année 2022-2023
- 3- Dans les 48h qui suivent vous recevrez un mail vous informant de la validation du compte. Vous pourrez alors créer la fiche enfant sur le portail famille :
'Ma famille' / 'Rajouter un enfant'

